



45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS PERRET

LES AMIS DE FANA FRANCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

LES AMIS DE FANA FRANCE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 15 Rue Littré 75006 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association LES AMIS DE FANA FRANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES AMIS DE FANA FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03, exposés au paragraphe « Changement de méthode » en page 8 de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons

procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

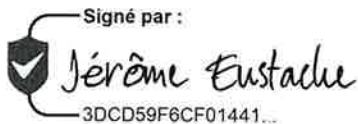
Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 18 juin 2026

Signé par :

 3DCD59F6CF01441...

Jérôme Eustache

Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	2 400	2 400		77	77	100.0
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		2 400	2 400		77	77	100.0
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	17 790		17 790	2 310	15 480	670.1
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	4		4	76	71	94.0
	Charges constatées d'avance (2)	6 179		6 179	425	5 754	NS
	Valeurs mobilières de placement	114 839		114 839	112 017	2 823	2.5
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	439 464		439 464	323 118	116 346	36.0
Total III		578 277		578 277	437 945	140 332	32.0
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	580 677	2 400	578 277	438 022	140 255	32.0

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	429 269	388 158	41 111	10.5
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	85 406	41 111	44 296	107.7
	Situation nette (sous total)	514 675	429 269	85 406	19.9
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	514 675	429 269	85 406	19.9
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total III				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total IV				
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	7 627	8 488	861	10.1
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	839	265	574	216.6
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	55 000		55 000	
	Produits constatés d'avance	135		135	
	Total V	63 601	8 753	54 848	626.6
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	578 277	438 022	140 255	32.0

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

63 466

8 753

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	7 365	6 980	385	5.5
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	24 690	20 934	3 757	17.9
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	27 885	19 375	8 510	43.9
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	298 725	179 244	119 480	66.6
Mécénats	31 162	41 996	10 833	25.8
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1	1	0	30.0
Total I	389 828	268 530	121 298	45.1
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	916	1 934	1 018	52.6
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	80 015	73 431	6 584	8.9
Aides financières	225 000	155 000	70 000	45.1
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements		283	283	100.0
Cotisations sociales		217	217	100.0
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	77	480	403	83.9
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	1 496	2 387	891	37.3
Total II	307 503	233 731	73 772	31.5
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	82 325	34 799	47 526	136.5

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	3	921	6	577	2 656	40.3
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III	3	921	6	577	2 656	40.3
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	3	921	6	577	2 656	40.3
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	86	245	41	376	44 870	108.4
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)						
4. Résultat exceptionnel (V-VI)						
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	839		265		574	216.6
Total des produits (I+III+V)	393	749	275	107	118 642	43.1
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	308	342	233	996	74 346	31.7
5. EXCEDENT OU DEFICIT	85	406	41	111	44 296	107.7

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	677	224	453	202.2
Prestations en nature				
Bénévolat	33 673	32 038	1 635	5.1
TOTAL	34 350	32 262	2 088	6.4
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens	677	224	453	202.2
Prestations en nature				
Personnel bénévole	33 673	32 038	1 635	5.1
TOTAL	34 350	32 262	2 088	6.4

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 578 276.76 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 389 827.91 Euros et dégageant un excédent de 85 406.41 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

OBJET SOCIAL

Il est décrit ainsi dans les statuts :

L'association dont le but est non lucratif a pour objet :

- d'aider matériellement et financièrement les enfants délaissés de Colombie et plus particulièrement les enfants recueillis par le "Fundacion para la Asistencia de la Ninez Abandonada (FANA)"
- d'informer les candidats à l'adoption en Colombie et créer des liens entre les familles ayant adopté et/ou souhaitant adopter des enfants colombiens.

NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES

La nature des activités réalisées se résume en l'organisation d'évènements en région Ile de France tels qu'une compétition de golf, une fête annuelle, une vente aux enchères pour citer les principaux, réunissant les adhérents et leurs familles.

DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE

Les principaux moyens mis en oeuvre par l'association afin de réaliser les activités décrites sont les suivants :

- Investissements : exploitation d'une plateforme de gestion des donateurs
- Ressources humaines : l'association peut compter sur de fidèles bénévoles pour tenir les évènements mais également administrer l'association.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement de nature à impacter significativement les comptes n'est à signaler.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés suivant le Plan Comptable Général selon le règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général et modifié par le règlement N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au Journal officiel du 30 décembre 2023, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les comptes annuels de l'exercice ont également été établis conformément aux dispositions du règlement N° 2018-06 de l'Autorité des normes comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, tel que modifié, notamment par le règlement N° 2023-03, pris en cohérence avec les évolutions issues du règlement N° 2022-06 précité.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode

A compter du 1er janvier 2025, l'association établit ses comptes annuels suivant le nouveau plan comptable général selon le règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général et modifié par le règlement N°2022-06 du 04 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au journal officiel du 30 décembre 2023.

Ce changement réglementaire constitue un changement de méthodes comptables au sens des dispositions en vigueur.

Toutefois l'application de ce nouveau règlement, qui porte notamment sur la redéfinition du résultat exceptionnel, la suppression des comptes de transferts de charges ainsi que sur des ajustements de présentation et de terminologie, n'a pas d'incidence significative sur les comptes annuels de l'association et n'affecte pas la comparabilité avec l'exercice précédent.

Concernant l'application des dispositions du règlement N° 2018-06 de l'Autorité des normes comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, tel que modifié, notamment par le règlement N° 2023-03, pris en cohérence avec les évolutions issues du règlement N° 2022-06 précité, les méthodes retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Notes sur le compte de résultat :

Dans l'analyse des produits d'exploitation, concernant les ressources de dons manuels, leur grande majorité provient de dons des familles des adhérents de l'association.

Les dons ne résultent pas d'appel public à la générosité.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les ressources de l'association s'élevant à 389k€ sont constitués :

- des dons (299k€, soit 77%),
- des opérations de mécénat/parrainage (31k€, soit 8%),
- des frais d'inscriptions aux manifestations telles que la fête annuelle et la vente aux enchères (28k€ soit 7%),
- des cotisations (7k€, soit 1%),
- des autres produits (24k€ soit 6%).

La répartition des dons (299k€), mécénats/parrainages (31k€) et cotisations (7k€) par activité est la suivante :

- Vente aux enchères (182k€)
- Frais généraux incluant les dons reçus pour des obsèques (109k€)
- Parrainages (31k€)
- Fête annuelle (10k€)
- Karting (5k€)

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	2 400		2 400
TOTAL GENERAL	2 400		2 400

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL		2 400	2 400	2 400
TOTAL GENERAL		2 400	2 400	2 400

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL	2 323	77		2 400
TOTAL GENERAL	2 323	77		2 400

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	77				
TOTAL GENERAL	77				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	388 158	41 111		0	429 269
Excédent ou déficit de l'exercice	41 111	41 111 -	85 406		85 406
Situation nette	429 269		85 406	0 -	514 675
TOTAL I	429 269		85 406	0	514 675

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	17 790	17 790	
Débiteurs divers	4	4	
Charges constatées d'avance	6 179	6 179	
TOTAL	23 974	23 974	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	7 627	7 627		
Impôts sur les bénéfices	839	839		
Autres dettes	55 000	55 000		
Produits constatés d'avance	135	135		
TOTAL	63 601	63 601		

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels de gestion de dons	2 400	20.00

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	17 790
Disponibilités	173
Total	17 963

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 267
Autres dettes	55 000
Total	62 267

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 179
Total	6 179
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	135
Total	135

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires s'entendent :

- des temps passés par les bénévoles sur la base du nombre de jours mis à la disposition de l'association, retenus sur une base horaire équivalente à la durée légale, valorisés au SMIC en vigueur au dernier jour de l'exercice et chargés au taux moyen de 45%.

Le total des heures chargées dont a bénéficié l'association est évalué sur ces bases à 33 673€.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3015.60 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 3015.60 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant.

